

L'APE du groupe scolaire de KERINOU
organise à BREST

VIDE GRENIER & PUÉRICULTURE

Ouverture au public de 9h à 17h

Entrée : 1,50 € / Gratuit : - de 12 ans

Dimanche 20 mars 2016

Salle du Patronage Laïque de Lambézellec

Rue Lannoc

Par le boulevard de l' Europe face à l'AFPA

07 86 89 64 92

[apekerinou@gmail.com](mailto:apeekerinou@gmail.com)

JOINDRE OBLIGATOIREMENT VOTRE PAIEMENT A L'INSCRIPTION (à l'ordre de APE Kérinou)

A retourner à Ecole de Kérinou - APE Vide Grenier - 4 rue Jean Bon St André - 29200 BREST

Je soussigné(e) Nom, Prénom

Domicilié(e) au

Souhaite exposer et certifie ne pas avoir été exposant, plus de 2 fois au cours de l'année 2016.

N° Carte Nationale d'Identité

Mail..... Tel.....

Je désire mètres avec table x 3,5 € / ml = €

Ouverture aux exposants : 7h30

Sur place : crêpes, casse-croûtes, boissons chaudes et fraîches

J'ai pris connaissance et accepte le règlement ci-joint.

Signature

REGLEMENT DU VIDE GRENIER :

Cette manifestation s'adresse aux non professionnels.

Les priorités d'inscriptions et d'emplacements seront déterminées et fermes à réception du bulletins et du chèque de règlement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible d'en troubler l'ordre.

En cas d'impossibilité d'être présent , prévenir 48 heures avant. Dans le cas contraire, l'Ape se réserve le droit de ne pas effectuer de remboursement.

Les exposants s'engagent à recevoir le public dès 9h et à ne pas quitter la salle d'exposition avant 16h30.

Les objets et collections déballés sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de casse, de vols ou d'autre préjudices, il incombe à chaque exposant de pourvoir à sa propre assurance.

Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements réservés.

L'association n'est pas responsable des détériorations, des vols ou des intempéries éventuels et de leurs conséquences.

La restauration et la vente de boissons seront assurées, exclusivement, par l'APE de Kérinou.

Il est interdit d'introduire des produits dangereux et/ou toxiques, de l'alcool, des animaux.

La vente de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs. Seuls les enfants mineurs accompagnés d'un adulte pourront exposer.

Toute dégradation du sol, de matériel ou des locaux , sera à la charge de la personne responsable ou de son représentant légal.

Tout les objets non vendus seront ramenés par les exposants.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle. Les exposants s'engagent par l'acceptation du présent règlement à renoncer à tout recours envers l'organisateur.